

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
après convocation dématérialisée transmise aux Conseillers Municipaux le 22 mars 2022  
à leur adresse électronique conformément à l'article L.2121-10 du CGCT**

-----  
**Séance du 29 mars à 19h00 en Mairie  
Présidée par Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire**  
-----

**Membres présents** : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEGER Pauline. LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents excusés** : BROUSSE Franck. CATON Samuel. DACQUIN Sébastien. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GROSJEAN Yoann. GUINET Nadège. JORO Vincent. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine.

**Pouvoirs** : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à DESROCHES Gilles. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à GIRARD LEBRUN Sandra. FOSSET Jean-François à LE PAVOUX Éric. GAUTRON Marina à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. GUINET Nadège à LEUILLER Patricia. JORO Vincent à PRUDENT Adrien. MANIVERT Sonia à MEGHERBI Djamel. MERCIER Martine à MIGNON Brigitte.

**Secrétaire de séance** : GIRARD LEBRUN Sandra.

**AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ACCUEIL  
PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS**

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet concernant la construction d'un nouveau centre de loisirs,

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès de divers financeurs,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la construction d'un nouveau centre de loisirs :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux Phase 1	500 000 €	Région Phase 1 (20%)	100 000 €
Maitrise d'œuvre Phase 1	36 000 €	Département Phase 2	200 000 €
Travaux Phase 2	1 000 000 €	DETR Phase 1 (30%)	150 000 €
Maitrise d'œuvre Phase 2	72 000 €	DETR Phase 2 (30%)	300 000 €
Mobilier et aménagements	110 000 €	Bourges + Phase 2 (10%)	100 000 €
		CAF Phase 1 et 2 (28,6%)	460 000 €
		Fonds propres	408 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 718 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 718 000 €</b>

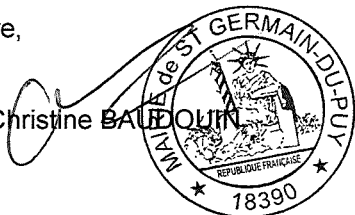
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter les subventions auprès des divers financeurs,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte  
qui a été transmis en Préfecture, le 31 MARS 2022  
et publié à la porte de la Mairie, le 31 MARS 2022  
À Saint Germain du Puy, le 31 MARS 2022

La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN

